

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 AVRIL 2024

RECAPITULATIF DES VOTES

MEMBRES EN EXERCICE :	QUORUM :	PRESENTS :	POUVOIRS :	VOTANTS :
17	9	15 à l'ouverture de la séance 14 à partir de la délibération n°2024-44 13 à partir de la délibération n°2024-55 12 à partir de la délibération n°2024-69	1 à l'ouverture de la séance 2 à partir de la délibération n°2024-53	16 à l'ouverture de la séance 15 à partir de la délibération n°2024-44 16 à partir de la délibération n°2024-53 15 à partir de la délibération n°2024-55 14 à partir de la délibération n°2024-69

0. Approbation du procès verbal du dernier Conseil d'Administration (Mars 2023) – **Adopté à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

FINANCES

- Délibération n°2024-34** - Compte de gestion 2023 - Budget du Siège - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-35** - Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie La Ressence - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-36** - Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie Le Port Marchand - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-37** - Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie Le Porphyre - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-38** - Compte de gestion 2023 - Budget de l'EHPAD Le Saphir - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-39** - Compte de gestion 2023 - Budget du SSIAD - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-40** - Compte de gestion 2023 - Budget du service Aide à Domicile - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-41** - Compte de gestion 2023 - Budget du service Restauration - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
- Délibération n°2024-42** - Compte de gestion 2023 - Budget du service Portage de repas - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

10. **Délibération n°2024-43** - Compte de gestion 2023- Budget de la MAIA - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
11. **Délibération n°2024-44** - Compte administratif 2023 du Siège - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
12. **Délibération n°2024-45** - Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie La Ressence - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
13. **Délibération n°2024-46** - Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
14. **Délibération n°2024-47** - Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
15. **Délibération n°2024-48** - État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 de l'EHPAD le Saphir - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
16. **Délibération n°2024-49** - État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du SSIAD - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
17. **Délibération n°2024-50** - Compte administratif 2023 du service d'Aides à Domicile - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
18. **Délibération n°2024-51** - Compte administratif 2023 du service Restauration - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
19. **Délibération n°2024-52** - Compte administratif 2023 du service Portage de repas - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
20. **Délibération n°2024-53** - Affectation des résultats 2023 du Siège - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
21. **Délibération n°2024-54** - Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie La Ressence - **Adoptée à l'unanimité (16 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
22. **Délibération n°2024-55** - Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
23. **Délibération n°2024-56** - Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
24. **Délibération n°2024-57** - Affectation des résultats 2023 de l'EHPAD Le Saphir - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
25. **Délibération n°2024-58** - Affectation des résultats 2023 du SSIAD - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
26. **Délibération n°2024-59** - Affectation des résultats 2023 du SAAD - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
27. **Délibération n°2024-60** - Affectation des résultats 2023 du Service de Restauration - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
28. **Délibération n°2024-61** - Affectation des résultats 2023 du Portage de repas - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

29. **Délibération n°2024-62** - Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°2 - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
30. **Délibération n°2024-63** - Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°3 - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
31. **Délibération n°2024-64** - Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°1 - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
32. **Délibération n°2024-65** - Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°2 - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
33. **Délibération n°2024-66** - Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°2- **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
34. **Délibération n°2024-67** - Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°3 - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
35. **Délibération n°2024-68** - Service de Portage de repas : budget 2024 – Décision modificative n°1 - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
36. **Délibération n°2024-69** - Service Restauration – Budget 2024 - Décision modificative n°2 - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION GENERALE

37. **Délibération n°2024-70** - Approbation de l'avenant au contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la modification de la prestation blanchisserie - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
38. **Délibération n°2024-71** - Modification de l'article 7 du contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la prestation blanchisserie - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
39. **Délibération n°2024-72** - Modification des articles 9 et 12-1 du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie du Porphyre gérée par le CCAS - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
40. **Délibération n°2024-73** - Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente pour la signature des conventions de partenariat entre les résidences autonomie, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du CCAS de Toulon - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
41. **Délibération n°2024-74** - Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et Unis-Cité dans le cadre du plan canicule - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
42. **Délibération n°2024-75** - Autorisation à Madame la Vice-Présidente de signer la Convention cadre de partenariat entre la Ville de Toulon et le CCAS ayant pour objectif la mise en œuvre de rencontres et manifestations intergénérationnelles entre les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance de la Ville et les services et établissements du CCAS (Résidences Autonomie, EHPAD...) - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
43. **Délibération n°2024-76** - Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de boules - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

MARCHES

44. **Délibération n°2024-77** - Autorisation à Madame la Vice-présidente à signer l'avenant n° 02 à intervenir avec le Cabinet Jean-François VIVARES – MMA - pour une augmentation de 20 % (y compris l'indexation de + 8.78 %) de la cotisation annuelle pour le contrat Auto Fleet - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202434 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du Siège

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716020.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Siege_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202434-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-34

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du Sièg

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget du Siègre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du Siègre a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

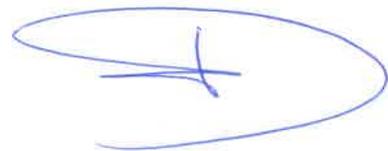
- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget du Siègre.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202435 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie La Ressence

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716021.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Ressence_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202435-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-35

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie La Ressence

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget de la Résidence autonomie La Ressence

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la Résidence autonomie La Ressence a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget de la Résidence autonomie La Ressence.

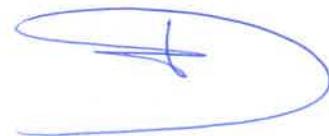
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S. de Toulon' and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL is written in a large, stylized cursive script.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202436

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie Le Port Marchand

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716022.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Port Marchand_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202436-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-36

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie Le Port Marchand

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget de la Résidence autonomie Le Port Marchand

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la Résidence autonomie Le Port Marchand a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

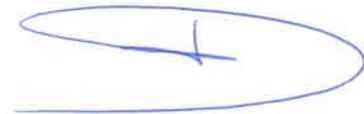
- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget de la Résidence autonomie Le Port Marchand.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

The image shows a blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLICAINE' at the top, 'C.C.A.S. de Toulon' in the center, and 'MAY 2024' at the bottom. There are also two small stars on either side of the center text.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a stylized, elongated loop with a vertical line through it.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202437 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie Le Porphyre

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716030.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Porphyre_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202437-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-37

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de la Résidence Autonomie Le Porphyre

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget de la Résidence autonomie Le Porphyre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la Résidence autonomie Le Porphyre a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget de la Résidence autonomie Le Porphyre.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



The stamp is circular with the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "LE DEPARTEMENT DE TOULON" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202438 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de l'EHPAD Le Saphir

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716031.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Saphir_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202438-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-38

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget de l'EHPAD Le Saphir

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir

0 voix CONTRE

0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget de l'EHPAD Le Saphir

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de l'EHPAD Le Saphir a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme à l'ERRD 2023, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUÏ l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget de l'EHPAD Le Saphir.

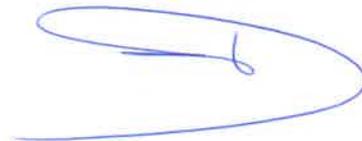
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



The stamp is circular with the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202439 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du SSIAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716032.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_SSIAD_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202439-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-39

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du SSIAD

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du SSIAD a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme à l'ERRD 2023, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget du SSIAD.

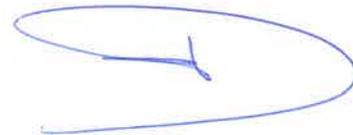
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S. de Toulon' and 'VILLE DE TOULON' around the perimeter.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL is written in a stylized, cursive manner.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202440 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du service Aide à Domicile

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716033.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_SAD_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202440-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-40

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du service Aide à Domicile

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget du service d'Aides à domicile

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du service d'Aides à domicile a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget du service d'Aides à domicile.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S. de Toulon' and 'COMMISSION ADMINISTRATIVE' around the perimeter.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL is written in a large, stylized cursive script.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202441 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du service Restauration

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716040.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Restauration_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202441-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-41

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du service Restauration

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir 0 voix CONTRE 0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget du service de Restauration

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du service de Restauration a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget du service de Restauration.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

**Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon**

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon.

**Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance**

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202442 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du service Portage de repas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716160.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_Portage_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202442-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-42

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 - Budget du service Portage de repas

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget du service de Portage de repas

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du service de Portage de repas a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

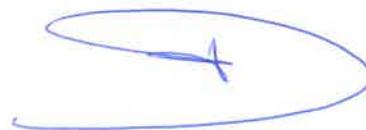
- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget du service de Portage de repas.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a faint circular stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a large, stylized 'S' shape.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202443 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte de gestion 2023- Budget de la MAIA

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716161.pdf

Annexes :

1 - CDG_2023_MAIA_PJ.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202443-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-43

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023- Budget de la MAIA

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL , Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 1 pouvoir 0 voix CONTRE 0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte de gestion 2023 – Budget de la MAIA

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la MAIA a présenté le compte de gestion de l'année 2023 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2023 étant conforme au compte administratif 2023, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget de la MAIA.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202444 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte administratif 2023 du Siègè

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716162.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202444-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-44

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du Siège

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir 0 voix CONTRE 0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-44

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du Siège

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Le compte administratif du budget principal doit être approuvé avant le 30 juin 2024.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	7 507 764.14 euros
Dépenses de fonctionnement :	8 159 243.99 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 651 479.85 euros
Excédent reporté :	931 891.47 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	280 411.62 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	352 339.55 euros
Dépenses d'investissement :	221 906.78 euros
Résultat d'exécution de l'année :	130 432.77 euros
Excédent reporté :	615 273.45 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	745 706.22 euros
Report des Dépenses 2023 :	27 622.11 euros
Report des Recettes 2023 :	0 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

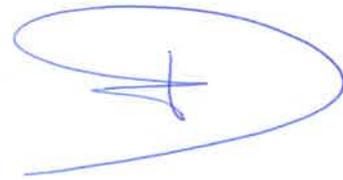
- D'adopter le Compte administratif 2023 du Siège.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

The image shows a blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI written over a circular official stamp. The stamp contains the text "REPUBLICAINE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "DE Toulon" at the bottom.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202445 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie La Ressence

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716163.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613530.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202445-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-45

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie La Ressence

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie La Ressence

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Conseil Départemental, autorité de tarification a demandé de différencier les chiffres du budget et ceux du forfait autonomie.

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2023 (sans le Forfait Autonomie) sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	1 289 370.48 euros
Dépenses de Fonctionnement :	1 268 722.55 euros
Résultat d'exécution de l'année :	20 647.93 euros
Déficit 2021 :	- 20 214.95 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	432.98 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	53 962.16 euros
Dépenses d'Investissement :	110 420.12 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 56 457.96 euros
Excédent 2022 :	113 398.71 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	56 940.75 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-45

Forfait autonomie :

Recettes de Fonctionnement :	27 600.00 euros
Dépenses de Fonctionnement :	27 278.12 euros
Résultat d'exécution de l'année :	321.88 euros
Excédent 2022 :	17.59 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	339.47 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

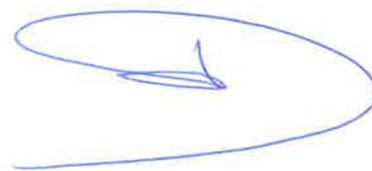
- D'adopter le compte administratif 2023 de la Résidence autonomie La Ressence.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202446 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716170.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613540.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202446-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-46

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir 0 voix CONTRE 0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Conseil Départemental, autorité de tarification a demandé de différencier les chiffres du budget et ceux du forfait autonomie.

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2023 (sans le Forfait Autonomie) sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	640 438.21 euros
Dépenses de Fonctionnement :	662 046.50 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 21 608.29 euros
Excédent 2021 :	3 546.65 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	- 18 061.64 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	26 733.13 euros
Dépenses d'Investissement :	20 458.66 euros
Résultat d'exécution de l'année :	6 274.47 euros
Excédent 2022 :	61 262.32 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	67 536.79 euros

Forfait autonomie

Recettes de Fonctionnement :	10 800.00 euros
Dépenses de Fonctionnement :	10 825.70 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 25.70 euros
Excédent 2022 :	200.71 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	175.01 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

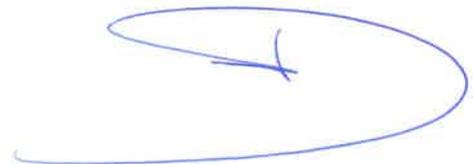
- D'adopter le compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI is written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL is written in a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202447 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716171.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613550.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202447-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-47

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Conseil Départemental, autorité de tarification a demandé de différencier les chiffres du budget et ceux du forfait autonomie.

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2023 (sans le Forfait Autonomie) sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	812 502.99 euros
Dépenses de Fonctionnement :	798 152.32 euros
Résultat d'exécution de l'année :	14 350.67 euros
Déficit 2021 :	- 10 169.91 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	4 180.76 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	30 371.56 euros
Dépenses d'Investissement :	54 534.45 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 24 162.89 euros
Excédent 2022 :	37 892.98 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	13 730.09 euros

Forfait autonomie

Recettes de Fonctionnement :	12 600.00 euros
Dépenses de Fonctionnement :	12 393.42 euros
Résultat d'exécution de l'année :	206.58 euros
Excédent 2022 :	32.45 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	239.03 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

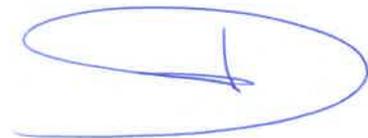
- D'adopter le compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

The image shows a circular official stamp of the CCAS de Toulon. The text inside the stamp reads "REMBLÉE DE LA CASERNE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202448 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 de l'EHPAD le Saphir

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716172.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613581.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202448-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-48

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 de l'EHPAD le Saphir

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 de l'EHPAD Le Saphir

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 de l'EHPAD Le Saphir sont les suivants (cadre ERRD synthétique annexé à la présente délibération) :

Synthèse des comptes de résultat

Produits d'exploitation :	4 534 782.91 euros
Charges d'exploitation :	4 331 087.48 euros

Résultat excédentaire :	203 695.43 euros
--------------------------------	-------------------------

L'annexe « tableau de présentation tarifaire » présente l'exécution comptable par section tarifaire.

Les résultats par section tarifaire sont les suivants :

Section Hébergement :

Produits d'exploitation :	1 931 386.89 euros
Charges d'exploitation :	1 975 490.21 euros
Résultat de l'exercice :	- 44 103.32 euros

Section Dépendance :

Produits d'exploitation :	538 756.32 euros
Charges d'exploitation :	802 159.86 euros
Résultat de l'exercice :	- 263 403.54 euros

Section Soins :

Produits d'exploitation :	2 064 639.70 euros
Charges d'exploitation :	1 553 437.41 euros
Résultat de l'exercice :	511 202.29 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-48

Pour déterminer le résultat à affecter au titre de l'exercice 2023, il faut cumuler le résultat comptable de 2023 et les excédents ou déficits non encore affectés, conformément au tableau ci-dessous :

	Résultats d'exploitation de l'exercice 2023	Report à nouveau 2023		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2023
		Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire	
Hébergement	- 44 103.32			- 44 103.32
Dépendance + soins	247 798.75			247 798.75
Toutes sections	203 695.43			203 695.43

La section d'investissement a été remplacée par le Tableau de financement.
Les dépenses d'investissement ont été réalisées pour un montant de 403 139.97 euros.
Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 30 115.65 euros.

Les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et de Dépenses 2023 de l'EHPAD Le Saphir.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202449 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du SSIAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716173.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613590.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202449-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-49

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du SSIAD

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 du SSIAD sont les suivants (cadre ERRD synthétique annexé à la présente délibération) :

Synthèse des comptes de résultat

Produits d'exploitation :	2 331 361.42 euros
Charges d'exploitation :	1 897 087.07 euros
 Résultat excédentaire :	 434 274.35 euros

Pour déterminer le résultat à affecter au titre de l'exercice 2023, il faut cumuler le résultat comptable de 2023 et les excédents ou déficits non encore affectés, conformément au tableau ci-dessous :

SSIAD	Résultats d'exploitation de l'exercice 2023	Report à nouveau 2023		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2023
		Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire	
	434 274.35	0.00	0.00	434 274.35

La section d'investissement a été remplacée par le Tableau de financement.
 Les dépenses d'investissement ont été réalisées pour un montant de 612.00 euros.
 Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 635.80 euros.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

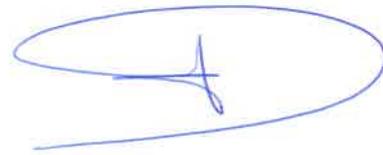
- D'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et de Dépenses 2023 du SSIAD.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon. The stamp contains the text "C.C.A.S. de Toulon" and "VILLE DE TOULON".

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a stylized, elongated loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202450 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte administratif 2023 du service d'Aides à Domicile

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716180.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613560.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202450-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-50

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du service d'Aides à Domicile

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du service d'Aides à domicile

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	1 155 643.95 euros
Dépenses de Fonctionnement :	1 156 650.59 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 1 006.64 euros
Déficit 2021 :	- 95 337.45 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	- 96 344.09 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte administratif 2023 du service d'Aides à domicile.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202451 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte administratif 2023 du service Restauration

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716181.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613580.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202451-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-51

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du service Restauration

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du service Restauration

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	2 049 360.81 euros
Dépenses de Fonctionnement :	2 044 409.16 euros
Résultat d'exécution de l'année :	4 951.65 euros
Excédent 2021 :	1 049.70 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	6 001.35 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'Investissement :	18 572.36 euros
Dépenses d'Investissement :	21 936.72 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 3 364.36 euros
Excédent 2022 :	59 864.02 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	56 499.66 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte administratif 2023 du service Restauration.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202452 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Compte administratif 2023 du service Portage de repas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716182.pdf

Annexes :

1 - S30C-0i24041613570.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202452-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-52

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du service Portage de repas

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 1 pouvoir
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Compte administratif 2023 du service de Portage de repas

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 09 avril 2024. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	1 274 760.48 euros
Dépenses de Fonctionnement :	1 274 167.09 euros
Résultat d'exécution de l'année :	593.39 euros
Excédent 2021 :	371.05 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	964.44 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'Investissement :	11 161.00 euros
Dépenses d'Investissement :	0.00 euros
Résultat d'exécution de l'année :	11 161.00 euros
Excédent 2022 :	26 061.89 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	37 222.89 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

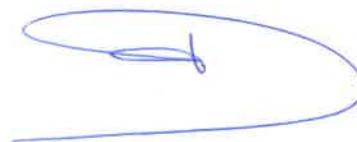
- D'adopter le Compte administratif 2023 du service de Portage de repas.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202453 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du Siège

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716183.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202453-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-53

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du Siègre

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 2 pouvoirs

0 voix CONTRE

0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du SIEGE

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif permet de constater les résultats de l'exercice.
Il est nécessaire ensuite de procéder à l'affectation des résultats.

Il est constaté les résultats 2023 à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de **280 411.62 euros**
- Un excédent d'investissement de **745 706.22 euros**.

Les excédents de fonctionnement et d'investissement ont été intégrés par anticipation dans le budget primitif 2024 du Siège voté le 19 mars 2024.

Il est proposé de mettre en report les dépenses et les recettes engagées mais non mandatées.

Les reports d'investissement s'élèvent en dépenses à un montant de **27 622.11 euros** et en recettes à un montant de **0.00 euros**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- De confirmer l'inscription sur le budget primitif 2024 des excédents en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de **280 411.62 euros** et en recette d'investissement au compte 001 pour un montant de **745 706.22 euros**.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-53

- De confirmer l'inscription en report au budget primitif 2024, des dépenses et des recettes d'investissement engagées mais non mandatées

Report des Dépenses 2023 : **27 622.11 euros**

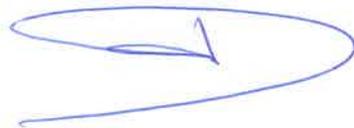
Report des Recettes 2023 : **0.00 euros**

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202454 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie La Ressence

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716184.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202454-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-54

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie La Ressence

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

16 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie La Ressence

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget de la Ressence, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement sans le forfait autonomie d'un montant de **432.98 euros** (composé de 20 647.93 euros de résultat d'exécution 2023 et de - 20 214.95 euro de déficit 2021), en réduction des charges d'exploitation du budget 2025.

L'excédent d'investissement voté lors du compte administratif 2023, d'un montant de **56 940.75 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2024 par le biais d'une décision modificative.

L'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie, soit la somme de **339.47 euros**, sera affecté au compte 110, report à nouveau, et inscrit au budget 2024 (compte 002) par le biais d'une décision modificative, conformément à la demande du service de tarification du Conseil Départemental.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **432.98 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2025 (compte 002 excédent antérieur),
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024 (compte 001), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **56 940.75 euros**,

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-54

- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024 (compte 002), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie soit la somme de **339.47 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202455

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716190.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202455-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-55

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Port Marchand, le résultat à affecter sans le forfait autonomie au titre de l'exercice 2023 est un déficit de **18 061.64 euros** (composé de - 21 608.29 euros de résultat d'exécution 2023 et de 3 546.65 euros d'excédent 2021) de la façon suivante :

A ce jour la réserve de compensation s'élève à la somme de 8 000 euros.

Il est proposé de couvrir une partie du déficit par une reprise de la totalité de la réserve de compensation.

Le déficit 2023 résiduel s'élève donc à la somme de 10 061.64 euros.

Il est proposé de reprendre ce déficit, en augmentation des charges d'exploitation au budget 2025 (compte 002 – déficit antérieur).

L'excédent d'investissement voté lors du compte administratif 2023, d'un montant de **67 536.79 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2024 par le biais d'une décision modificative.

L'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie, soit la somme de **175.01 euros**, sera affecté au compte 110, report à nouveau, et inscrit au budget 2024 (compte 002) par le biais d'une décision modificative, conformément à la demande du service de tarification du Conseil Départemental.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUÏ l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification d'apurer la réserve de compensation (8 000.00 euros) pour couvrir une partie du déficit,

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-55

- De constater que le déficit résiduel, dû à la crise, s'élève à **10 601.64 euros**,
- De proposer de reprendre le déficit d'un montant de **10 601.64 euros** sur le budget 2025,
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024, par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **67 536.79 euros**,
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024 (compte 002), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie soit la somme de **175.01 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202456 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716191.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202456-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-56

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilièn LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs

0 voix CONTRE

0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Résidence autonomie Le Porphyre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Porphyre, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement sans le forfait autonomie d'un montant de **4 180.76 euros** (composé de **14 350.67 euros de résultat d'exécution 2023** et de **- 10 169.91 euros de déficit 2021**), en réduction des charges d'exploitation du budget 2025.

L'excédent d'investissement voté lors du compte administratif 2023, d'un montant de **13 730.09 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2024 par le biais d'une décision modificative.

L'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie, soit la somme de **239.03 euros**, sera affecté au compte 110, report à nouveau et inscrit au budget 2024 (compte 002) par le biais d'une décision modificative, conformément à la demande du service de tarification du Conseil Départemental.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **4 180.76 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2025 (compte 002 excédent antérieur),
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024, par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **13 730.09 euros**,

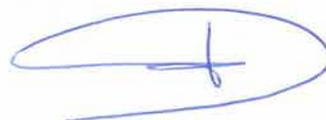
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024, par le biais d'une décision modificative, de l'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie soit la somme de **239.03 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202457 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 de l'EHPAD Le Saphir

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716192.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202457-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-57

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de l'EHPAD Le Saphir

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-57

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 de l'EHPAD Le Saphir

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

L'instruction budgétaire du 12 juillet 2018 relative à l'EPRD (Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes) des ESMS publics gérés en M22 a modifié les règles d'affectation des résultats.

Pour déterminer le résultat à affecter au titre de l'exercice 2023, il faut cumuler le résultat comptable de 2023 et les excédents ou déficits non encore affectés.

	Résultats d'exploitation de l'exercice 2023	Report à nouveau		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2023
		Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire	
Hébergement	- 44 103.32	203 073.03		158 969.71
Dépendance + soins	247 798.75		-104 706.69	143 092.06
Toutes sections	203 695.43	98 366.34		302 061.77

Depuis la signature du CPOM, le résultat est affecté, non plus par section, mais de manière globale.

Pour le budget de l'EHPAD Le Saphir, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **302 061.77 euros** sur le compte 11034 : report à nouveau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu ;

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-57

- De proposer à l'autorité de tarification d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **302 061.77 euros** sur le compte 11034 : report à nouveau.

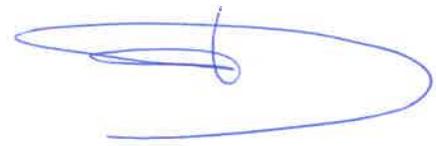
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A circular blue stamp from the CCAS de Toulon is partially obscured by a blue ink signature. The stamp contains the text 'REPU...', 'C.C.A.S. de Toulon', and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202458 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du SSIAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716193.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202458-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-58

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du SSIAD

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-58

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Les règles d'affectation ont changé depuis 2020. Le budget est présenté en format EPRD (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses). La règle d'affectation en n+2 n'existe plus.

Le résultat de l'exercice est excédentaire : 434 274.35 euros.

Le CPOM fixe les modalités d'affectation des résultats en lien avec ses objectifs.

Pour rappel, fin 2023, le compte 110, report à nouveau s'élève à 0.00 euros.

La réserve de compensation s'élève à 613 858.19 euros.

Il est donc proposé d'affecter cet excédent en réserve de compensation (au 10686). Le solde de ce compte sera après cette opération de 1 048 132.54 euros.

Résultat de l'exercice 2023	434 274.35
Compte 10686 réserve de compensation fin exercice 2023	613 858.19
Compte 10686 réserve de compensation exercice 2024	1 048 132.54

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- D'inscrire l'excédent de l'exercice sur le compte 10686, réserve de compensation, soit la somme de **434 274.35 euros**,

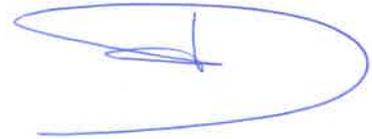
- De constater que le solde du compte 10686, réserve de compensation, s'élèvera à la somme de **1 048 132.54 euros** après cette opération.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202459 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du SAAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716194.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202459-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-59

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du SAAD

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du service Aides à domicile

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du service Aides à domicile, il vous est proposé de reprendre le déficit de fonctionnement d'un montant de **96 344.09 euros** (composé de – 1 006.64 euros de résultat d'exécution de 2023 et de – 95 337.45 euros de déficit 2021) sur le budget 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification de reprendre le déficit d'un montant de **96 344.09 euros** sur le budget 2025 (compte 002 – déficit antérieur).

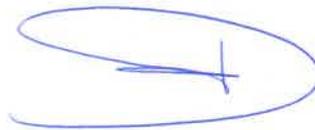
Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon. The stamp contains the text 'CCAS de Toulon' and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a stylized 'S' shape with a horizontal line through it.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202460 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du Service de Restauration

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716195.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202460-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-60

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du Service de Restauration

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du Service de Restauration

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Service de Restauration, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **6 001.35 euros** (composé de 4 951.65 euros de résultat d'exécution de 2023 et de 1 049.70 euros d'excédent 2021) en réduction des charges d'exploitation du budget 2025 (compte 002).

L'excédent d'investissement d'un montant de **56 499.66 euros** a été affecté au compte 001 du budget 2024 du Service Restauration par le biais d'une décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- D'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **6 001.35 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2025.
- De confirmer l'affectation sur le budget 2024 de l'excédent d'investissement, soit la somme de **56 499.66 euros**, qui a été réalisée par la décision modificative n°1 du 20 février 2024.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a stylized 'V' and 'C' enclosed in a large oval.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202461 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du Portage de repas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716200.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202461-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-61

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du Portage de repas

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Affectation des résultats 2023 du Service de Portage de repas

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Service de Portage de repas, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **964.44 euros** (composé de 593.39 euros de résultat d'exécution de 2023 et de 371.05 euros d'excédent 2021) en réduction des charges d'exploitation du budget 2025 (compte 002).

L'excédent d'investissement d'un montant de **37 222.89 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2024 du Service de Portage de repas par le biais d'une décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **964.44 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2025.
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024 (compte 001), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **37 222.89 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202462 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716201.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202462-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202463 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°3

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716202.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202463-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-63

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°3

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Résidence autonomie La Ressence – Budget 2024 - Décision modificative n°3

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2023 est excédentaire en investissement de 56 940.75 euros. Cette somme est affectée en excédent, compte 001, sur le budget 2024.

La résidence autonomie a obtenu une subvention du Département de 11 000 euros pour financer les travaux permettant le passage en cuisine directe.

Il convient d'enregistrer l'affectation de l'excédent, l'encaissement de la subvention et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
2135 – installations générales	63 364.75	001 : excédent inv	56 940.75
2184 - mobilier	7 000.00	1312 – subvention d'investissement	11 000.00
2188 – autres immo corporelles	6 600.00	total chapitre 13	11 000.00
total chapitre 21	76 964.75	28135 – amort install générales	2 392.00
		28153 – amort install spécifique	28.00
		28154 – amort matériel et outillage	32.00
		28184 – amort mobilier	700.00
		28188 – amort autres immo corporelles	5 872.00
		total chapitre 28	9 024.00
total dépenses	76 964.75	total recettes	76 964.75
Fonctionnement			
63512 – taxes foncières	- 9 024.00		
68112 – dotations amort immo corp	9 024.00		
total chapitre 016	0.00		
total dépenses	0.00	total recettes	0.00

Les dépenses inscrites en investissement permettront la réalisation des travaux et l'achat d'équipements inscrits aux PPI, détaillés comme suit :

- la mise aux normes ADAP de l'accueil,

- la poursuite de la réfection de plusieurs studios,
- l'installation d'une vidéosurveillance,
- la pose d'une signalétique,
- l'achat ou le remplacement de divers matériels.

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie La Ressence, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	1 391 393.68 euros
	Total recettes :	1 391 393.68 euros

Dont 27 939.47 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

Section d'investissement :

	Total dépenses :	122 964.75 euros
	Total recettes :	122 964.75 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

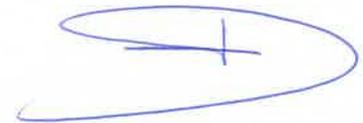
- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202464 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°1

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716203.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202464-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-64

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2024 - Décision modificative n°1

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Les crédits affectés au forfait autonomie au sein de la résidence autonomie Le Port Marchand n'ont pas été entièrement dépensés. Un excédent de 175.01 euros a donc été dégagé en 2023.

A la demande du Conseil Départemental du Var, cet excédent doit être inscrit au budget 2024 de l'établissement pour financer des actions supplémentaires.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Fonctionnement			
6288 - autres	175.01	002 – excédent	175.01
total dépenses	175.01	total recettes	175.01

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Port Marchand, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	717 885.01 euros
	Total recettes :	717 885.01 euros

Dont 10 975.01 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202465 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716204.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202465-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-65

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

<p>15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention</p>

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-65

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2024 - Décision modificative n°2

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2023 est excédentaire en investissement de 67 536.79 euros. Cette somme est affectée en excédent, compte 001, sur le budget 2024.

Il convient d'enregistrer ces affectations et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
2135 – installations générales	40 910.79	001-excédent inv	67 536.79
2184 – mobilier	3 000.00	28135 – amort installations générales	253.00
2188 – autres immo corporelles	25 000.00	28153- amort install spécifiques	-109.00
		28181 – amort Install générales et agenct	1.00
		28183 – amort matériel de bureau	8.00
		28184 – amort mobilier	-269.00
total chapitre 21	68 910.79	28188 – amort autres immo corporelles	1 490.00
		total chapitre 28	1 374.00
total dépenses	68 910.79	total recettes	68 910.79
Fonctionnement			
6132 – location immobilière	- 1 374.00		
68112 – dotations amort immo corpor	1 374.00		
total chapitre 016	0.00		
total dépenses		total recettes	

Les dépenses inscrites en investissement permettront la réalisation des travaux et l'achat d'équipements inscrits aux PPI, détaillés comme suit :

- la mise aux normes ADAP de l'accueil,
- le renouvellement d'une partie du matériel de la cuisine,
- la réfection de studios.

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Port Marchand, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	717 885.01 euros
	Total recettes :	717 885.01 euros

Dont 10 975.01 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

Section d'investissement :

	Total dépenses :	88 910.79 euros
	Total recettes :	88 910.79 euros

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202466 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716210.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202466-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-66

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2024 – Décision modificative n°2

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Les crédits affectés au forfait autonomie au sein de la résidence autonomie Le Porphyre n'ont pas été entièrement dépensés. Un excédent de 239.03 euros a donc été dégagé en 2023.

A la demande du Conseil Départemental du Var, cet excédent doit être inscrit au budget 2024 de l'établissement pour financer des actions supplémentaires.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Fonctionnement			
64111 – rémunération principale	239.03	002 – excédent	239.03
total dépenses	239.03	total recettes	239.03

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Porphyre, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	820 236.98 euros
	Total recettes :	820 236.98 euros

Dont 12 839.03 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

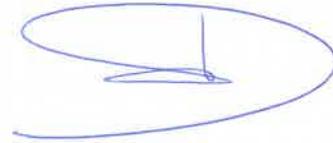
- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202467 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°3

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716211.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202467-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-67

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°3

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-67

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2024 - Décision modificative n°3

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2023 est excédentaire en investissement de 13 730.09 euros.
Cet excédent est affecté au compte 001, sur le budget 2024.

Il convient d'enregistrer cette affectation et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
2135 – installations générales	11 554.09	001-excédent inv	13 730.09
2188 – autres immo corp	3 000.00	28135-amort install générales	322.00
total chapitre 21	14 554.09	28183-amort matériel de bureau	1.00
		28184-amort mobilier	35.00
		28188-amort autres immos corp	466.00
		total chapitre 28	824.00
total dépenses	14 554.09	total recettes	14 554.09
Fonctionnement			
6132 – locations immobilières	- 824.00		
68112-dot amort immo corp	824.00		
total chapitre 16	0.00		
total dépenses	0.00	total recettes	0.00

Les dépenses inscrites en investissement permettront la réalisation des travaux et l'achat d'équipements inscrits aux PPI, détaillés comme suit :

- réfection des studios,
- achat de divers matériels et mobilier.

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Porphyre, les sections s'équilibrent comme suit :

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-67

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	820 236.98 euros
	Total recettes :	820 236.98 euros

Dont **12 839.03 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.**

Section d'investissement :

	Total dépenses :	39 554.09 euros
	Total recettes :	39 554.09 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

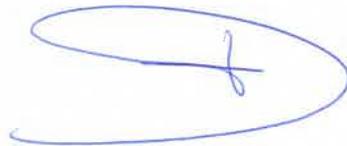
- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202468 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Service de Portage de repas : budget 2024 Décision modificative n°1

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716212.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202468-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-68

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Service de Portage de repas : budget 2024 – Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Magali BRUNEL, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-68

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Service Portage de repas – Budget 2024 - Décision modificative n°1

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2023 est excédentaire en investissement d'un montant de 37 222.89€.

Il convient donc d'affecter cet excédent sur le budget 2024, compte 001.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
2182 – matériel de transport	36 387.89	001-excédent inv	37 222.89
total chapitre 21	36 387.89	28182 – amort matériel de transport	4.00
		28184-amort mobilier	-795.00
		28188-amort autres immos corp	-44.00
total dépenses	36 387.89	total recettes	36 387.89
Fonctionnement			
61558 – entretien et réparations	835.00		
68112 - dot amort immo corp	- 835.00		
total chapitre 016	0.00		
total dépenses	0,00	total recettes	0,00

Après le vote de la décision modificative du budget du Service de Portage de repas, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :



Total dépenses : 1 348 100.00 euros
Total recettes : 1 348 100.00 euros

Section d'investissement :



Total dépenses : 48 387.89 euros
Total recettes : 48 387.89 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon. The stamp contains the text 'CCAS de Toulon' and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a large, stylized loop with a crossbar.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202469 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/04/2024
Objet : Service Restauration Budget 2024 - Décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716213.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202469-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-69

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Finances

Objet : Service Restauration – Budget 2024 - Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT; Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs

0 voix CONTRE

0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Finances

Objet : Budget Service Restauration – Décision modificative n°2

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Lors du vote du budget primitif du Siège voté le 19 mars 2024, il a été prévu de verser une subvention d'équipement au Service Restauration par financer l'achat du logiciel GPAO (Gestion de la production assistée par ordinateur) et l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service.

Il y a lieu d'inscrire cette recette au budget du Service Restauration ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
205 – logiciels	60 000.00	1312 – Subvention d'équipement	150 000.00
total chapitre 20	60 000.00	total chapitre 13	150 000.00
2135 – install générales	15 000.00		
2188 – autres immobilisations	75 000.00		
total chapitre 21	90 000.00		
total dépenses	150 000.00	total recettes	150 000.00

La section de fonctionnement n'est pas modifiée.

Après le vote de la décision modificative du budget du Service Restauration, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

 Total dépenses : 2 075 810.00 euros
Total recettes : 2 075 810.00 euros

Section d'investissement :

 Total dépenses : 215 072.66 euros
Total recettes : 215 072.66 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-69

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2024 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202470

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Approbation de l'avenant au contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la modification de la prestation blanchisserie

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716214.pdf

Annexes :

1 - 2024 04 Avenant CONTRAT Porphyre.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202470-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-70

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Approbation de l'avenant au contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la modification de la prestation blanchisserie

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par le Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Approbation de l'avenant au contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la modification de la prestation blanchisserie

.....
La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant les contraintes opérationnelles rencontrées dans la fourniture du service d'entretien du linge, notamment la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources et de répondre de manière plus flexible aux besoins des résidents ;

Considérant les enjeux environnementaux et l'adaptation des matériels au panier de linge moyen d'un résident,

Considérant l'obligation, en vertu de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), de garantir aux résidents un accès à un service de blanchisserie, que ce soit par des moyens internes ou la mise à disposition d'équipements permettant aux résidents d'assurer eux-mêmes cette tâche ;

Considérant la volonté de l'établissement d'harmoniser les pratiques et les services proposés dans ses trois résidences autonomie, afin d'assurer une qualité et une cohérence de service à tous les résidents ;

Considérant que la mise à disposition d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour l'usage personnel des résidents permet de répondre à ces contraintes tout en promouvant l'autonomie des résidents ;

Considérant que l'arrêt de la prestation de réassort du linge de maison est motivé par la volonté de responsabiliser les résidents et de les encourager à prendre une part plus active dans la gestion de leur quotidien, renforçant ainsi leur autonomie et leur participation à la vie de la résidence ;

Considérant l'avis favorable recueilli auprès du Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie du Porphyre du 13 novembre 2023 ;

Considérant que la transition sera accompagnée par une information et une formation adéquate pour les résidents garantissant une utilisation efficace et sécurisée des équipements.

Il est proposé de rédiger un avenant au contrat de séjour initial pour intégrer cette modification. Cet avenant inclut un délai de rétractation permettant aux résidents actuels de reconsidérer leur accord avec cette modification dans un délai de 15 jours après signature.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'C' followed by a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202471

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Modification de l'article 7 du contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la prestation blanchisserie

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716215.pdf

Annexes :

1 - 2024 04 CONTRAT Porphyre (1).pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202471-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-71

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Modification de l'article 7 du contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la prestation blanchisserie

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par le Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Modification de l'article 7 du contrat de séjour de la Résidence Autonomie du Porphyre concernant la prestation blanchisserie

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant que la prestation blanchisserie regroupant l'entretien du linge et la mise à disposition du linge de lit, était auparavant gérée directement par l'établissement, du fait de contraintes d'espace ;

Considérant que les travaux de réhabilitation de la résidence ont permis la création d'un espace buanderie adapté ;

Considérant que la machine à laver professionnelle utilisée n'était pas adaptée au panier de linge moyen d'un résident, ne répondant ainsi pas aux enjeux environnementaux ni d'économie d'énergie,

Considérant la décision entérinée en CVS du 13 novembre 2023 de modifier la prestation actuelle vers un modèle en libre-accès équipé de matériels domestiques (machine à laver et sèche-linge) pour un usage facilité des résidents, visant à améliorer leur autonomie ;

Considérant que cette disposition vise à optimiser l'utilisation des ressources humaines de l'établissement pour pouvoir les reporter sur de la veille sociale ;

Considérant l'obligation de respecter les directives de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) qui impose l'accessibilité à un service de blanchisserie par tous moyens pour les résidents ;

Considérant l'objectif d'harmoniser les pratiques et les services offerts aux résidents des différentes Résidences Autonomie gérées par le CCAS ;

Il est proposé d'intégrer cette nouvelle gestion du linge dans les contrats de séjour des nouveaux résidents ; de veiller à en assurer la clarté et la précision dans les contrats de séjour concernant les services offerts et les obligations des parties ;

Il est proposé de modifier en conséquence l'article 7 du contrat de séjour pour y intégrer cette disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "CCAS de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL is written on the page.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202472

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Modification des articles 9 et 12-1 du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie du Porphyre gérée par le CCAS

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716220.pdf

Annexes :

1 - 2024 04 REGLEMENT PO.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202472-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-72

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Modification des articles 9 et 12-1 du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie du Porphyre gérée par le CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par le Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Modification des articles 9 et 12-1 du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie du Porphyre gérée par le CCAS

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant l'évolution des services fournis aux résidents dans la Résidence Autonomie du Porphyre, visant à promouvoir leur autonomie et à optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement.

Considérant que l'article 9 du règlement de fonctionnement doit être modifié pour refléter le changement dans la prestation d'entretien du linge, en supprimant la possibilité de faire appel à l'établissement pour cette prestation et en remplaçant par la mise à disposition d'une buanderie équipée, dont l'utilisation est soumise au respect d'un règlement spécifique.

Considérant l'importance d'assurer une gestion adaptée et transparente des données personnelles des résidents, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Considérant que l'article 12-1 du règlement de fonctionnement doit être modifié pour renforcer les droits des résidents en matière de protection de leurs données personnelles, en ajoutant spécifiquement le droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si les résidents estiment que leurs droits informatiques et libertés ne sont pas respectés.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-72

- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202473

avec 6 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente pour la signature des conventions de partenariat entre les résidences autonomie, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et l'Établissement d'

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716221.pdf

Annexes :

1 - RA PMSAPHIR CCAS V3 -.pdf

2 - RA PM SSIAD CCAS V2.pdf

3 - RA PO SSIAD CCAS V2.pdf

4 - RA RE SAPHIR CCAS V3.pdf

5 - RA PO SAPHIR CCAS V3.pdf

6 - RA RE SSIAD CCAS V2 -.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202473-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-73

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente pour la signature des conventions de partenariat entre les résidences autonomie, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du CCAS de Toulon

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Générale - Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-Présidente pour la signature des conventions de partenariat entre les résidences autonomie, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du CCAS de Toulon

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui a introduit des dispositions spécifiques concernant les résidences autonomie, notamment en ce qui concerne le niveau de dépendance des publics accueillis et la nécessité de collaborer étroitement avec des établissements ou professionnels de santé ainsi qu'avec des EHPAD ;

Considérant la volonté d'assurer une intégration optimale des résidences autonomie dans un réseau de soins gériatriques, garantissant ainsi un accompagnement adéquat et une prise en charge efficace des personnes âgées dépendantes, tout en favorisant une meilleure compréhension des offres disponibles par les professionnels de santé ;

Considérant l'importance de construire des parcours de santé cohérents et de renforcer la coordination entre les différents acteurs pour éviter toute rupture dans la prise en charge et améliorer globalement le suivi des résidents ;

Considérant la nécessité pour le CCAS de Toulon de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout en œuvrant pour l'amélioration continue de la qualité de vie et de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ;

Considérant la spécificité de la convention de partenariat entre les résidences Autonomie et le SSIAD/EHPAD, tous gérés par le CCAS de Toulon, et l'absence de délégations de signature aux responsables de ces structures, nécessitant ainsi la signature de cette convention par des représentants autorisés du CCAS ;

Considérant que, pour garantir une représentation adéquate et légitime des parties dans le cadre de cette convention, il a été déterminé que la convention entre les résidences Autonomie et le SSIAD/EHPAD serait signée respectivement par le Président et la Vice-Présidente du CCAS ;

Considérant l'exposition faite par Madame la Vice-Présidente concernant la nécessité de formaliser des conventions de partenariat entre les résidences autonomie, le SSIAD et l'EHPAD du CCAS de Toulon, en vue de mettre en œuvre les objectifs susmentionnés ;

Il est proposé de signer et de rendre effective les conventions de partenariat entre les résidences Autonomie, le SSIAD et l'EHPAD du CCAS.

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-73

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

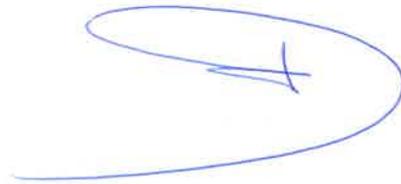
- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202474

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et Unis-Cité dans le cadre du plan canicule

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716222.pdf

Annexes :

1 - ccasunicite-service civique V3 (2).pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202474-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-74

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et Unis-Cité dans le cadre du plan canicule

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par le Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et Unis-Cité dans le cadre du plan canicule.

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant le Code de l'action sociale et des familles qui attribue aux CCAS la mission d'organiser l'action sociale en faveur des populations vulnérables, et précisent les modalités de mise en œuvre de mesures de prévention et d'assistance ;

Considérant qu'en prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes intempéries, fortes chaleurs, épidémies, ...), un registre est tenu par le CCAS de Toulon afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

Considérant le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) relatif à la protection des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, visant à garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles ;

Considérant l'importance de la mise en place de mesures préventives et d'actions d'urgence face aux épisodes de canicule, qui touchent particulièrement les populations vulnérables telles que les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile ;

Considérant l'augmentation des épisodes de canicule et leur impact sur les populations vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile ;

Considérant la nécessité de renforcer les actions de prévention, d'alerte et de soutien en faveur de ces populations pendant les périodes de canicule ;

Considérant la volonté du CCAS de Toulon et d'Unis-Cité de collaborer pour le bien-être et la sécurité des personnes vulnérables lors des canicules, à travers la mise à disposition de volontaires d'Unis-Cité pour renforcer le plan canicule ;

Considérant la complémentarité des missions du CCAS et d'Unis-Cité, qui en unissant leurs ressources, peuvent améliorer l'efficacité des interventions en faveur des personnes vulnérables durant les périodes de canicule, grâce à la mobilisation des volontaires d'Unis-Cité pour renforcer les capacités d'action du CCAS ;

Considérant que la convention vise à formaliser le cadre de coopération entre le CCAS de Toulon et Unis-Cité pour la mobilisation de volontaires dans la mise en œuvre du plan canicule.

Considérant que les objectifs principaux de ce partenariat sont de renforcer les actions de prévention, d'alerte, et de soutien auprès des personnes vulnérables pendant les périodes de canicule, de mobiliser l'énergie et l'engagement des jeunes volontaires d'Unis-Cité au service de la collectivité et d'assurer une réponse coordonnée et efficace face aux risques liés aux fortes chaleurs.

Il est proposé de signer en conséquence la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et Unis-Cité dans le cadre du plan canicule.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

The image shows a blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CCAS de Toulon' and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202475

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Autorisation à Madame la Vice- Présidente de signer la Convention cadre de partenariat entre la Ville de Toulon et le CCAS ayant pour objectif la mise en Suvre de rencontres et manifestations intergén

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716230.pdf

Annexes :

1 - Partenariat Ville CCAS liens intergenerationnels - Convention 202404XX V2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202475-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-75

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Autorisation à Madame la Vice- Présidente de signer la Convention cadre de partenariat entre la Ville de Toulon et le CCAS ayant pour objectif la mise en œuvre de rencontres et manifestations intergénérationnelles entre les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance de la Ville et les services et établissements du CCAS (Résidences Autonomie, EHPAD...)

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Autorisation à Madame la Vice- Présidente de signer la Convention de partenariat entre la Ville de Toulon et le CCAS ayant pour objectif la mise en œuvre de rencontres et manifestations intergénérationnelles entre les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance de la Ville et les services et établissements du CCAS (Résidences Autonomie, EHPAD...).

.....

La Vice-présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

La Ville de Toulon au travers de ses Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance a souhaité mettre en œuvre des rencontres et manifestations intergénérationnelles avec les services et établissements du CCAS (Résidences Autonomie, EHPAD...).

Les objectifs communs de ce partenariat sont notamment de :

- favoriser le lien social entre les générations,
- partager un moment de détente et de convivialité,
- découvrir de nouvelles personnes et de nouvelles relations.

Considérant que la présente convention est conclue pour une durée initiale de 2 ans, à compter de la date de signature par les parties.

A l'expiration de la durée initiale, la convention sera automatiquement reconduite pour des périodes successives de 1 an, sauf si l'une des parties exprime son intention de ne pas reconduire la convention. Il est convenu que le nombre maximal de reconductions de cette convention ne pourra excéder 3 fois.

Considérant que les objectifs du CCAS étant en parfaite adéquation avec ceux de la Ville, il convient donc d'établir une convention afin de préciser les modalités de mise en œuvre des différentes actions proposées et les conditions d'exécution de ce partenariat.

Considérant qu'il convient alors d'autoriser la Vice-Présidente à signer ladite Convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

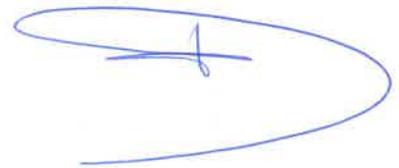
- D'en adopter le contenu ;
- D'autoriser Madame la Vice- Présidente à signer cette Convention cadre de partenariat avec la Ville de Toulon ;
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202476

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de boules

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716231.pdf

Annexes :

1 - Convention CCAS_USAM.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202476-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-76

Dossier suivi par la Direction Générale – Service Juridique, Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de boules

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par le Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de boules

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant que le sport est un vecteur important de cohésion sociale, d'intégration et de bien-être au sein de la communauté ;

Considérant que les valeurs d'excellence, d'amitié et de respect portées par les Jeux Olympiques doivent être encouragées et partagées, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 ;

Considérant l'importance de célébrer le passage de la flamme olympique sur notre territoire, événement de portée historique et symbolique ;

Considérant la proposition de l'Union Sportive Amicale de Toulon (USAM) de s'associer avec le CCAS de Toulon pour organiser un tournoi de pétanque, en tant qu'activité valorisant la mixité sociale et intergénérationnelle ;

Considérant que ce partenariat est une occasion unique de promouvoir la pétanque, discipline emblématique de notre région, et de renforcer les liens au sein de la population toulonnaise ;

Considérant que la présente convention définit un cadre de collaboration clair entre le CCAS et l'USAM, précisant les obligations des deux Parties pour la réussite de cet événement ;

Considérant que la convention stipule que le tournoi de boules se déroulera le 25 avril 2024, avec une possibilité de report sous conditions ;

Considérant l'engagement de l'USAM à mettre à disposition le boulodrome du stade des Routes (Rue des Glycines, 83200 Toulon) et à organiser le tournoi, ainsi que l'engagement du CCAS à assurer un encadrement qualifié, un soutien logistique et la préparation des usagers ;

Il est proposé de signer et de rendre effective la convention entre le CCAS et l'USAM pour l'organisation du tournoi de boules.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

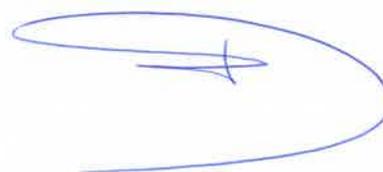
- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202477

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/04/2024

Objet : Autorisation à Madame la Vice-présidente à signer l'avenant n° 02 à intervenir avec le Cabinet Jean-François VIVARES MMA - pour une augmentation de 20 % (y compris l'indexation de + 8.78 %) de la co

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : S30BW-9e24041716232.pdf

Annexes :

1 - Avenant.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20240416-202477-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 16 avril 2024

Délibération N° 2024-77

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Marchés Publics

Objet : Autorisation à Madame la Vice-présidente à signer l'avenant n° 02 à intervenir avec le Cabinet Jean-François VIVARES – MMA - pour une augmentation de 20 % (y compris l'indexation de + 8.78 %) de la cotisation annuelle pour le contrat Auto Fleet

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize d'avril à 12 h 15 heures.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Benjamin BIGUER, Monsieur Didier CAMPO, Monsieur Christophe DELPUECH, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Régis LEFEBVRE, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Emilien LEONI

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ;
Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Madame Valérie MONDONE ; Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 2 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service des marchés publics

Objet : Autorisation à Madame la Vice-présidente à signer l'avenant n° 02 à intervenir avec le Cabinet Jean-François VIVARES – MMA - pour une augmentation de 20 % (y compris l'indexation de + 8.78 %) de la cotisation annuelle pour le contrat Auto Fleet.

.....

La Vice-présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Le CCAS de Toulon a notifié, le 20 décembre 2019, le marché 2019 094 au Cabinet Jean-François VIVARES – MMA - pour le lot n° 3 - Assurance « Flotte automobile » qui comprend trois contrats : Auto Fleet, le contrat Missions Fleet et le contrat Risques techniques.

La durée du marché est de 5 ans à compter du 1er janvier 2020. Il se termine donc le 31 décembre 2024.

Au 1^{er} janvier 2022, un premier avenant a été signé pour une augmentation de la cotisation de 50 % du contrat Auto Fleet suite à une sinistralité élevée sur ce contrat.

Aujourd'hui, pour le contrat Auto Fleet, notre assureur augmente à nouveau la cotisation de 20 % (y compris l'indexation de + 8.78 %) au vu de la sinistralité de notre contrat afin de maintenir ses équilibres financiers.

Cotisation payé pour 2023	Cotisation 2024	Majoration de 20 % y compris indexation de + 8.78 %
17 427.16 € TTC	20 911.19 € TTC	Indexation + 8.78 % : + 1 530.10 € Majoration : + 1 953.93 € Soit au total : + 3 484.03 €

Toutes les autres dispositions du contrat restent inchangées.

La commission d'appel d'offres, réunie le 09 avril 2024, a émis un avis favorable.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2024-77

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 16 avril 2024
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

Article 1 : d'en adopter le contenu,

Article 2 : d'autoriser Madame la Vice- présidente à signer l'avenant n° 02 à intervenir avec le Cabinet Jean-François VIVARES – MMA - pour une augmentation de 20 % (y compris l'indexation de + 8.78 %)de la cotisation annuelle pour le contrat Mission Fleet

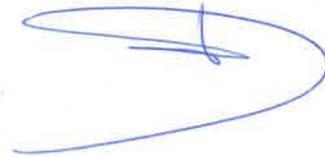
Article 3 : Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

**Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon**

The image shows a blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE TOULON' around the perimeter and 'C.C.A.S. de Toulon' in the center. There are also some stars and decorative elements within the stamp.

**Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance**

The image shows a blue ink signature of Madame Virginie CAUQUIL. The signature is a stylized, cursive script.